



*Signataire : Léna Strasser*

*Date de dépôt : 23 janvier 2025*

## **Question écrite urgente**

### **Coûts et dépenses liées aux placements hors canton et à l'indemnisation de personnes détenues**

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les montants liés aux placements au sein du concordat et aux indemnités versées en vertu de l'art. 429 CPP ?

Plus précisément, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. En vertu de l'art. 429 CPP (indemnités pour détention injustifiée, obtenues par les personnes acquittées totalement ou partiellement à l'issue du processus judiciaire), quel a été le montant total des indemnités 429 CPP versées par le canton par année, durant les 5 dernières années ?*
- 2. En vertu de l'art. 429 CPP, combien de personnes ont été indemnisées par le canton, par année, durant ces 5 dernières années ?*
- 3. Combien Genève dépense-t-elle par an pour le placement de personnes genevoises détenues hors de Genève au sein du concordat latin (nbre de détenus/an + coûts liés à ces placements/an) durant ces 5 dernières années ?*
- 4. Combien Genève encaisse-t-elle par an pour l'accueil de détenus d'autres cantons (nbre de détenus/an + revenus liés à cet accueil/an) durant ces 5 dernières années ?*